



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

249^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-160823
(réunion extraordinaire)
Le 23 août 2016
de 9 h à 9 h 55
Par conférence téléphonique

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-160823



CGV-160823

UNIVERSITÉ DE MONCTON

249^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

(réunion extraordinaire)

Le 23 août 2016

de 9 h à 9 h 55

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES

MEMBRES

Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)
Adélard Cormier	Sud-Est
Michel Côté	Extérieur des régions
Keith Coughlan	Sud-Est
Micheline Daigle-LeBlanc	Extérieur du NB (NÉ)
Étienne Dako	Professeur (Moncton)
Édith Doucet	Extérieur des régions
Kassim Doumbia	Nord-Est
Corinne A. Godbout	Sud-Est
Roxann Guerrette	Étudiante (Moncton)
Hermel Landry	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)
Benoît Long	Extérieur du NB (Ottawa)
Victor-Urbain Ngollo-Ngollo	Étudiant (Shippagan)

Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest
Jean Soucie	Nord-Ouest
Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Neil Vibert	Nord-Est

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

PERSONNES EXCUSÉES

Valérie Albert, Jacques Paul Couturier, Alvery (Bill) Ferguson, Blanca Navarro Pardiñas, Paulette Robert et Stéphane Robichaud

ABSENCES

Jeannita Bernard, Alain Bossé et Jean-Claude Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
3. BUT DE LA CONVOCATION	3
4. DOSSIER DE GESTION DES SERVICES – AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES	3
5. CONVENTIONS COLLECTIVES	5
5.1. Association du personnel de soutien, Campus de Shippagan (APSUMCS).....	5
5.2. Association des techniciens et des techniciennes de l'Université de Moncton (ATTUM)	5
5.3. Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS)	6
6. PROCHAINE RÉUNION	6
7. CLÔTURE	6
DOCUMENT	7
DOCUMENT A : Ordre du jour	A(1)
DOCUMENT B : Dossier gestion des services – Affaires étudiantes et internationales	B(1-11)
DOCUMENT C : Lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'APUMCS	C(1)
DOCUMENT D : Points saillants de la convention collective (1 ^{er} mai 2015 au 30 avril 2019) entre l'Université de Moncton et l'ATTUM	D(1-3)
DOCUMENT E : Lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'APPUMCS	E(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

9 heures : La secrétaire d'assemblée procède à l'appel des noms.

Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 249^e séance du Conseil des gouverneurs.

Sur une note plus personnelle, le président remercie chaleureusement les membres pour leur soutien pendant son congé de maladie. Il remercie chaleureusement monsieur Hermel Landry, vice-président, qui a assumé la présidence du Conseil pendant son absence.

Le président souhaite la bienvenue au nouveau gouverneur, monsieur Étienne Dako.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

3. BUT DE LA CONVOCATION

Voir le Document A, p. 1

Le président indique qu'il y a deux points à discuter, soit :

- Le dossier gestion des services – Affaires étudiantes et internationales
- Les conventions collectives

4. DOSSIER DE GESTION DES SERVICES – AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES

Voir le Document B, p. 1-11

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier rappelle le processus qui entoure la proposition de réorganisation de la structure administrative du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. Il explique avoir reçu, en mars 2016, le mandat de réexaminer la structure. Le 11 juin dernier, à titre d'information, une proposition fut présentée au Conseil des gouverneurs. À ce moment, une consultation auprès des associations professorales était sur le point d'être entamée.

Conformément aux procédures prévues dans les conventions collectives, un comité composé d'au moins un tiers de professeures et professeurs fut mis sur pied pour étudier la proposition. La proposition fut *en consultation* pour une durée de quatre semaines.

Le recteur et vice-chancelier présente les grandes lignes de la proposition en expliquant que le poste de vice-rectrice, vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales serait aboli et que plusieurs services qui s'y rattachent relèveraient d'une direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Il présente l'organigramme proposé.

Parmi les changements proposés, on note que le Bureau des relations internationales serait rattaché au Cabinet du recteur, que la direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant relèverait du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et que le Service des sports serait rattaché au bureau du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Les changements proposés sont présentés à la page 7 du document-cadre.

Enfin, le recteur et vice-chancelier explique que cette proposition est relative à la planification stratégique, notamment le premier chantier. On veut éliminer les silos. Le recteur explique que l'annonce du poste se fera rapidement, qu'aucun poste actuel ne sera supprimé et qu'un réaménagement des locaux est plausible.

4. DOSSIER DE GESTION DES SERVICES – AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES (suite)Discussion

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- Il ne faut pas minimiser les changements. Un plan de gestion de changement pourrait être bénéfique.
- La consultation a permis de recueillir trois commentaires.
- La FÉÉCUM appuie la proposition.
- La FÉÉCUM souhaite être impliquée dans le dossier de sélection.
- L'ABPPUM indique ne pas vouloir le *statu quo*. Cela dit, des membres de l'ABPPUM estiment que la consultation n'aurait pas dû avoir lieu pendant leur congé.
- Le titulaire du poste de direction doit être une personne dynamique qui n'est pas dans un moule du 9 à 5.
- La direction des sports doit avoir les ressources nécessaires pour faire son travail. On a besoin de bourses et d'infrastructure.
- Les fonds approuvés pour le vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales seront redistribués au niveau des services aux étudiantes et aux étudiants.

Un gouverneur demande quel sera l'effet de cette proposition sur les services aux étudiantes et aux étudiants et sur les contrats d'emploi. Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'une analyse de tous les postes a été menée et que le budget de fonctionnement permet de régulariser plusieurs postes et que les subventions des programmes de langues officielles permettent d'offrir des contrats temporaires aux employées et employés. Il indique vouloir continuer à mettre de la pression sur le gouvernement afin d'obtenir un financement annuel.

Selon un gouverneur, la personne choisie doit posséder une vue d'ensemble, une bonne connaissance des programmes, de l'entregent, des compétences en marketing, de bonnes connaissances au niveau des politiques d'immigration et autres.

Selon une gouverneure, un profil de compétences doit être développé.

Enfin, un gouverneur demande quel sera l'impact de ces changements sur les campus d'Edmundston et de Shippagan. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la création du Conseil d'orientation réseau permet d'assurer la présence du volet réseau et assure une coordination des efforts. Les vice-recteurs des campus conservent leur autorité dans les campus.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 01-CGV-160823

Hermel Landry, appuyé par Roxann Guerrette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs abolisse le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales et approuve la réorganisation des services qui s'y rattachent, notamment la création d'une direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant formée de deux regroupements de services, un premier dédié au recrutement et un second à l'expérience étudiante comme présenté dans le document datée du 12 juillet 2016. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. CONVENTIONS COLLECTIVES**5.1. Association du personnel de soutien, Campus de Shippagan (APSUMCS)**
Voir le Document C, p. 1

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel de soutien de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APSUMCS). Les parties s'entendent sur une augmentation salariale de 1 % à l'échelle pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Aucune question n'est soulevée.

R : 02-CGV-160823

Adélarde Cormier, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel de soutien, Campus de Shippagan (APSUMCS). »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5.2. Association des techniciens et des techniciennes de l'Université de Moncton (ATTUM)
Voir le Document D, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton (ATTUM). L'entente serait d'une durée de quatre ans (1^{er} mai 2015 au 30 avril 2019).

Au niveau salarial, l'entente prévoit une année de gel salarial (année 2015-2016), une augmentation à l'échelle de 1 % (année 2016-2017), une augmentation à l'échelle de 1,5 % (année 2017-2018) et l'introduction d'une nouvelle échelle comprenant certaines modifications dont un ajustement de l'écart entre les étapes 1 à 16 et la majoration de 1 % de la valeur de la dernière étape. L'échelle salariale serait ouverte à la négociation pour l'année 2018-2019.

Parmi les autres clauses, on note que le statut de personne employée régulière sera accordé à la personne employée temporairement et occupant un poste financé à 100 % par le budget de fonctionnement général et détenu par cette même personne pour une période de cinq années ou plus de service actif ininterrompu.

Plusieurs gouverneurs félicitent les équipes de négociations et apprécient la clause de régularisation des postes.

R : 03-CGV-160823

Jean Soucie, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des techniciens et des techniciennes de l'Université de Moncton (ATTUM). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.3. **Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS)**

Voir le Document E, p. 1

Note : Annie-Hélène Boudreau, gouverneure, manifeste son abstention.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la lettre d'entente entre l'Université de Moncton et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS). Les parties s'entendent sur une augmentation salariale de 1 % à l'échelle pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et une augmentation de 1 % à l'échelle pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

R : 04-CGV-160823

Michel Côté, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (APPUMCS). »

Vote sur R04

Pour 18

Abstention 1

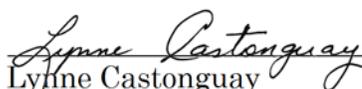
ADOPTÉE

6. PROCHAINE RÉUNION

Les prochaines réunions (annuelle et ordinaire) auront lieu à Edmundston le samedi 24 septembre 2016.

7. CLÔTURE

La réunion se termine à 9 h 55.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-160823

